

## Communiqué de Presse

# BIODECHETS : LES ACTIONS DE LA RIVED POUR LA GESTION DES BIODECHETS

**Depuis 2011 et la mise en place de son programme de prévention des déchets ménagers et assimilés, la RIVED accompagne les villes et habitants du territoire dans la gestion de leurs biodéchets. Même en milieu urbain, éviter que nos biodéchets soient incinérés est possible !**

### Pourquoi les biodéchets sont importants

Les biodéchets sont des **déchets organiques** constitués des **déchets de cuisine** et des **déchets verts** du balcon ou du jardin.

L'article R 541 – 8 du Code de l'environnement définit les biodéchets : « *tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.* »

D'après une étude commandée par la RIVED en janvier 2019, les restes de repas, les aliments emballés, le pain et les déchets verts représentent actuellement 30% des déchets de la poubelle des ordures ménagères.

**Or les biodéchets sont fermentescibles et peuvent se transformer en fertilisant : plutôt que de les incinérer, leur tri à la source permet d'assurer leur valorisation et leur retour au sol sous forme d'engrais naturel.**

## Comment agir ?

### → Réduire la production de biodéchets : la lutte contre le gaspillage alimentaire

Première action à mener : réduire le volume de biodéchets produits.

Selon l'ADEME, le gaspillage alimentaire représente 29 kg de déchets par an et par habitant.

Depuis 2017, six villes du territoire (Arcueil, Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, L'Haÿ-les-Roses, Orly) se sont engagées avec la RIVED pour **lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires**.

La RIVED propose ainsi un accompagnement aux services communaux : après un diagnostic mené dans un des restaurants scolaires de la ville, un plan d'actions est élaboré pour diminuer le gaspillage. La RIVED assure ensuite une formation des équipes et un suivi des actions.

Chaque ville peut alors généraliser les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les autres restaurants scolaires du territoire communal.

### → Le déploiement du compostage de proximité

Le compostage des déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café, thé...) et des déchets verts (fleurs fanées, tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...) est le processus qui permet de transformer ces biodéchets en **compost**, un engrais naturel, gratuit et de qualité pour les plantes du jardin, du balcon ou d'intérieur. Cette pratique **accessible à tous**, permet de diminuer le poids de la poubelle et ainsi de réduire la quantité de déchets incinérés.

« J'ai un jardin, même petit, je composte ! »

**La RIVED met à disposition gratuitement des composteurs individuels et des bioseaux.**

2 254  
composteurs  
individuels  
distribués par la  
RIVED

Les habitants intéressés contactent leur mairie (ou la Maison de l'Environnement du Val de Bièvre pour Arcueil, Fresnes et L'Haÿ-les-Roses). La RIVED effectue les commandes de matériel et organise une session de formation (obligatoire - durée : environ 1 heure).

Les habitants repartent ensuite avec leur matériel (un composteur et un bioseau), mais aussi avec des conseils pratiques pour l'installation et l'utilisation de leur composteur.

« J'habite en appartement, je composte aussi ! »

Pour ceux qui résident en appartement, la RIVED propose deux solutions aux habitants intéressés: le compostage partagé et le lombricompostage.

- **Partager un composteur avec ses voisins**

**63 aires de compostage partagé installées par la RIVED**

Il est possible d'installer une **aire de compostage partagé** dans une résidence, au pied d'un immeuble.

Les conditions nécessaires pour accueillir cette installation : obtenir l'accord du conseil syndical ou du bailleur, réunir des personnes volontaires (au moins deux) et disposer d'un espace suffisant pour installer les composteurs (environ 10 m<sup>2</sup>).

**La RIVED intervient à toutes les étapes du projet jusqu'à son autonomie :** elle réalise le diagnostic, l'information aux habitants, l'installation de l'aire de compostage, la formation des référents et le suivi du site.

**Elle met, gratuitement, à disposition le matériel de compostage :** 3 composteurs collectifs, une signalétique adéquate et autant de bio-seaux que de foyers participants.

La RIVED accompagne également les projets de compostage partagé menés par les établissements scolaires, les autres établissements de vie collective, les jardins partagés...



- **Adopter des lombrics !**

**245 lombricomposteurs adoptés sur le territoire de la RIVED**

En appartement, les habitants peuvent également choisir d'utiliser un **lombricomposteur**.

*Le lombricomposteur est un bac de petite taille, en plastique, qui peut être placé à l'intérieur de l'habitation. Il accueille les déchets issus de la cuisine. Les micro-organismes naturellement présents sur les épluchures et les lombrics installés dans le lombricomposteur vont permettre d'obtenir un engrais riche et naturel.*

Les habitants adressent leur demande directement auprès de la RIVED, via le site internet, par mail ou téléphone.

La RIVED se charge de commander le matériel et avant de le distribuer aux habitants, elle organise une formation (obligatoire, durée d'environ 1 heure) pour permettre aux habitants de maîtriser les règles de base de cette pratique.

**Bilan :**  
Sur le territoire de la RIVED,  
• près de **3 000 foyers** pratiquent le compostage,  
• plus de **320 000 kg** de déchets détournés de la poubelle chaque année.

## Et demain ?

**La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit que d'ici 2025, tous les biodéchets (ceux des professionnels et des habitants) devront être collectés de manière séparée.** Il est donc nécessaire de prévoir leur mode de traitement.

La RIVED, en collaboration avec les services du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, mène actuellement **une étude de faisabilité sur la valorisation des biodéchets**. L'étude permettra de mieux quantifier le volume de biodéchets amenés à être collectés sur le territoire de la RIVED à l'horizon 2025 afin d'identifier des solutions de traitement, complémentaires aux dispositifs de compostage individuel et partagé et adaptées au territoire de la RIVED.

### La RIVED en bref

Créée le 1er juin 2016, suite au changement induit par la mise en place de la loi NOTRe, la Régie personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis est en charge des actions de prévention et de traitement des déchets des ménages collectés sur le territoire des 10 villes qui la composent : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villeneuve-le-Roi.

En lien avec les collectivités adhérentes et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la RIVED assure ainsi trois missions principales :

- Réduire la production de déchets, via la mise en œuvre d'actions locales de prévention des déchets
- Sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets,
- Traiter et valoriser les déchets collectés auprès des habitants sur les dix communes du territoire ainsi qu'une partie des déchets produits par le MIN – Marché d'Intérêt National de Rungis.

Pour assurer ses missions dans le respect de ses valeurs de proximité, d'optimisation et d'efficacité, elle dispose d'une usine de valorisation énergétique, d'un centre de tri, d'un réseau de trois déchèteries.

Pour en savoir plus : [www.rived.fr](http://www.rived.fr)

### Contact Presse :

Fanette Brullé

Chargée de communication

☎ 01.58.42.76.63 / 06.07.37.01.84

✉ [fanette.brulle@rived.fr](mailto:fanette.brulle@rived.fr)

### Contact Technique :

Quentin Merleau

Chargé des actions de prévention

☎ 01.58.42.76.66 / 07.60.00.52.43

✉ [quentin.merleau@rived.fr](mailto:quentin.merleau@rived.fr)